



L'offre collective du Comité 21

Un cap : contribuer à la transformation économique, écologique et sociétale des organisations et des territoires, en apportant une expertise des sujets émergents

Un objectif : proposer une vision globale et opérationnelle des enjeux de la transformation, en s'appuyant sur l'Agenda 2030 et les partenariats multi-acteurs

Un champ d'actions : territorial, national, européen, et international

AGIR ENSEMBLE

Le Comité 21 facilite la mise en réseau au sein des organisations et sur les territoires, entre tous les acteurs publics et privés. Il crée les opportunités pour développer de nouveaux partenariats.

ACCOMPAGNER

Le Comité 21 met à votre disposition des services et des outils pratiques pour favoriser l'appropriation des ODD. Il s'appuie sur 5 expertises :

- ▶ Prospective et durabilité
- ▶ Changements climatiques et énergétiques
- ▶ Responsabilité et engagement des organisations
- ▶ Intelligence territoriale
- ▶ Citoyenneté écologique

ANTICIPER

Le Comité 21 développe des études et des analyses sur les enjeux du développement durable. Il porte ses réflexions au sein des instances nationales.

- **Forum** sur la Citoyenneté écologique
- **Débats** autour de personnalités ou de sujets d'actualités
- **Ateliers** de co-construction réservés aux adhérents
- **Convention des adhérents**
- **Soirées conviviales** et d'intelligence collective, facilitant la mise en réseau des acteurs et la création de partenariats innovants
- **Valorisation des initiatives** des adhérents dans nos supports : newsletter Infos 21, sites internet, réseaux sociaux

- **Boîte à outils** (RSE, Territoires durables, RSO de l'école au campus, RS des associations)
- **Publications** (rapports, guides méthodologiques, notes)
- **Webinaires** (éclairage d'experts sur un sujet stratégique)
- **Formations** tournées vers les enjeux du développement durable, à tarif préférentiel pour les adhérents
- **Accompagnement sur mesure**, dont l'offre de concertation avec les parties prenantes

- **Travaux de prospective** et de recherche
- **Participation** aux grands rendez-vous internationaux (COPs, High Level Political Forum, etc.)
- **Contribution du Comité 21** à des instances nationales (Coconstruction de la feuille de route ODD, plateforme nationale RSE, etc.)

Un accompagnement personnalisé

Les options suivantes sont ouvertes à tous et les demandes seront appréciées au regard de la feuille de route du Comité 21 :

- Coordination et animation de sessions de concertation et de dialogue parties prenantes
- Intervention au sein de vos événements
- Animation d'ateliers, de formations ou de réunions
- Diagnostic de votre démarche de développement durable
- Accompagnement personnalisé pour renforcer la stratégie
- Notes de décriptage
- Conception et analyse d'outils
- Veille, recherche
- etc.

■ Barème des cotisations

Entreprises, Sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, établissements publics (EPIC, EPCA, EPST)

Progression	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement (national ou régional)	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements (national et régional)
CA, bilan ou budget < 100 000	100 HT	150 HT
100 000 < CA, bilan ou budget < 500 000	350 HT	500 HT
500 000 < CA, bilan ou budget < 1 million	500 HT	750 HT
1 million < CA, bilan ou budget < 5 millions	1 000 HT	1 250 HT
5 millions < CA, bilan ou budget < 25 millions	1 500 HT	2 000 HT
25 millions < CA, bilan ou budget < 100 millions	3 500 HT	5 000 HT
100 millions < CA, bilan ou budget < 500 millions	4 500 HT	7 000 HT
CA, bilan ou budget > 500 millions	7 000 HT	11 000 HT
Directions régionales d'une entreprise	1 000 HT	1 500 HT
Chambres consulaires	850 HT	1 000 HT
Fédérations professionnelles	1 000 HT	2 000 HT
Organisations syndicales	100 HT	150 HT

Conseils régionaux, Conseils régionaux, conseils départementaux, EPCI, Communes et syndicats

Progression	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement (national ou régional)	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements (national et régional)
Budget < 5 millions	250 HT	500 HT
5 millions < Budget < 10 millions	500 HT	750 HT
10 millions < budget < 50 millions	850 HT	1 500 HT
50 millions < Budget < 150 millions	1 250 HT	2 000 HT
150 millions < Budget < 450 millions	2 000 HT	3 000 HT
450 millions < Budget < 1 000 millions	2 500 HT	4 000 HT
1 000 millions < Budget < 1 500 millions	3 000 HT	5 000 HT
1 500 millions < Budget < 2 500 millions	4 500 HT	7 500 HT
Budget > 2 500 millions	6 500 HT	10 000 HT

Associations

Progression	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement (national ou régional)	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements (national et régional)
Budget < 1 million	100 HT	150 HT
1 million < Budget < 5 millions	200 HT	350 HT
Budget > 5 millions	350 HT	500 HT

Organisme de formation et établissements d'enseignement

	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement (national ou régional)	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements (national et régional)
Tout type d'établissements	850 HT	1 500 HT

Attention : les adhérents du Comité 21 et de Campus responsables pourront obtenir 15% de réduction sur chacune des adhésions des deux structures.

Citoyens

	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement (national ou régional)	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements (national et régional)
Tous les citoyens	35 HT	50 HT

Offre exceptionnelle d'abonnement au fil d'information Développement durable d'AEF info pour les adhérents du Comité 21 (RSE & Gouvernance / Energies & Environnement)

- ▶ 1 abonnement pour 1 à 5 bénéficiaires pour la première année d'abonnement, avec une **remise de 35% sur le tarif standard pour les nouveaux abonnés** (3 243 €HT pour les deux domaines *RSE & gouvernance* et *Energies & environnement* ou 2 593,50 €HT pour un seul des deux) ;
- ▶ Jusqu'à 5 accès supplémentaires offerts à AEF info Développement durable sur une période de 6 mois (soit l'équivalent de 2 495€HT) pour les adhérents du Comité 21 qui sont déjà abonnés au service AEF info Développement durable. *Toutes ces offres ne sont valables qu'une seule fois par organisation et non cumulable avec d'autres offres.*

Marc Savonitto - marc.savonitto@aef.info - [Testez gratuitement sans engagement AEF](#)



Paris
4, rue Foucault
75016 Paris
Tél : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél : 02 28 20 60 80
comite21@comite21.org

www.comite21.org





Bulletin d'adhésion

Toute demande d'adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'administration

Par la présente, je confirme notre demande d'adhésion au Comité 21. Dans ce cadre, j'accepte les termes et engagements de la [Charte du Comité 21](#), de ses [statuts](#) et du [règlement intérieur](#)¹ accessibles sur www.comite21.org

L'organisme

Organisme :

Nom et prénom du représentant :

Fonction du représentant :

Adresse postale :

Site internet :

L'interlocuteur de l'organisme pour le Comité 21

Nom et Prénom :

Fonction :

Tél. direct :

E-mail :

Je reporte ici le collège de rattachement et la cotisation annuelle de mon organisme (cases à cocher dans la page précédente)

- entreprises et fédérations d'entreprises
- collectivités territoriales, services de l'état et organismes rattachés
- associations et fondations
- établissements d'enseignement, de formation et de recherche
- ➔ Montant de cotisation annuelle (en euros, **préciser HT ou TTC**) :

Pièces jointes à ma candidature

- Le présent bulletin d'adhésion dûment complété et signé
- Le document [Les conditions d'adhésion singées](#)
- Un courrier précisant les motivations de l'adhésion et les engagements pris en faveur du développement durable
- Une présentation de l'organisme (plaquette, dossier, rapport annuel...)
- Une présentation de la démarche de développement durable (rapport développement durable, dossier de présentation...)
- Pour les associations et fondations : composition du conseil d'administration et du bureau, liste des adhérents, programme d'activités, compte de l'année N-1, budget prévisionnel de l'année N
- Pour les collectivités, le cas échéant : la délibération d'adhésion

Le
à

Cachet
Signature

¹ Extrait du règlement intérieur : Les candidats doivent justifier de deux (2) ans d'existence. Pour les adhésions en cours d'année, la cotisation est déterminée en fonction du nombre de mois couverts, en tout ou partie, par l'adhésion. Les membres s'engagent à verser dès leur entrée la cotisation de l'année déterminée selon la règle ci-dessus présentée : ils sont membres après le versement effectif de celle-ci. Les cotisations sont renouvelées tacitement chaque année sauf dénonciation au plus tard le 1^{er} mars, faite par lettre recommandée avec accusé de réception à l'intention du président ou de la direction du Comité 21. **Au-delà du 1^{er} mars, la cotisation doit être versée pour l'année en cours.** Pour les organismes soumis à l'impôt sur les sociétés, la cotisation est déductible de leur résultat imposable, l'économie d'impôt s'établissant à un tiers du montant de la cotisation.



Paris
4, rue Foucault
75016 Paris
Tél : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél : 02 28 20 60 80
comite21@comite21.org

www.comite21.org

